



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 2 mai 2011

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 03/05/2011

D - 20110221

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 2 mai Deux mil onze, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Charles BRON, M. Jean-Charles PALAU, Mme Alexandra SIARRI, M. Jean Marc GAUZERE, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE (à partir de 16 h45), M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Mme Anne WALRYCK, Mme Emmanuelle AJON, M. Patrick PAPADATO,

***Programme d'Intérêt Général. Subventions de la ville de
Bordeaux aux propriétaires bailleurs. Autorisation. Décision.***

Mme Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 25 mai 2007, la Communauté Urbaine de Bordeaux a décidé de mettre en place un Programme d'Intérêt Général de lutte contre le mal logement et de promotion des loyers maîtrisés et de l'habitat durable au sein du parc privé (PIG) pour les années 2008 à 2010 sur l'ensemble du territoire communautaire, exceptés les périmètres couverts par les dispositifs d'accompagnement territoriaux spécifiques.

Par délibérations du 15 juillet 2008 et du 27 avril 2009, vous avez autorisé le Maire à signer avec la Communauté Urbaine de Bordeaux une Convention pour la mise en place du PIG.

Au titre des actions visant à l'amélioration des logements, les propriétaires bailleurs sont susceptibles de bénéficier d'aides de la Ville.

A ce titre, il est proposé d'accorder une aide de la Ville pour les 31 projets suivants qui représentent une aide totale de la Ville de 299 413€.

1 – M. Mme DUCOS Serge, propriétaires de l'immeuble sis 27, rue Kieser à Bordeaux.

Cette opération consiste en la réhabilitation d'un logement de type 3 en loyer conventionné.

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 16 mars 2010.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH le 28 octobre 2010 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033004725.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 42 737 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 21 368 € + 2 835 € pour saturnisme + 2 000 € d'écoprime

- Aide de la Ville au propriétaire : $42\,737 \text{ €} \times 10\% = 4\,274 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. Mme DUCOS Serge une participation d'un montant de 4 274 € pour la Ville de Bordeaux

2 – M. THIERRY Stéphane, propriétaire de l'immeuble sis 21, impasse de la Préceinte à Bordeaux.

Cette opération consiste en la réhabilitation d'une maison de type 5 en loyer PST.

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 3 novembre 2009.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH le 28 octobre 2010 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033004586.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 72 829 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 54 622 € + 2 000 € d'écoprime

- Aide de la Ville au propriétaire : $72\,829 \text{ €} \times 10\% = 7\,283 \text{ €}$

- Prime développement durable : 1 000 €

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. THIERRY Stéphane une participation d'un montant de 8 283 € pour la Ville de Bordeaux

3 – M. PANCRATE Fabrice, propriétaire de l'immeuble sis 86, rue Porte Dijaux à Bordeaux.

Cette opération consiste en la réhabilitation d'un logement de type 2 (triplex) en loyer PST.
Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 29 septembre 2009.
Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH le 28 octobre 2010 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033004538.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 39 476 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 29 607 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $39\,476 \text{ €} \times 10\% = 3\,948 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. PANCRATE Fabrice une participation d'un montant de 3 948 € pour la Ville de Bordeaux

4 – M. Mme KLAPERMAN Albert, propriétaires de l'immeuble sis 17, rue du Cerf Volant à Bordeaux.

Cette opération consiste en la restructuration de l'immeuble composé de 3 logements dont un de type 1 en loyer PST.

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 1^{er} décembre 2009.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH le 28 octobre 2010 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033004405.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 24 420 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 18 315 € + 2 000 € d'écoprime.

- Aide de la Ville au propriétaire : $24\,420 \text{ €} \times 10\% = 2\,442 \text{ €}$
- Prime développement durable : 1 000 €

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. Mme KLAPERMAN Albert une participation d'un montant de 3 442 € pour la Ville de Bordeaux

5 – Indivision LARRISQUAT, propriétaire de l'immeuble sis 11, rue des Pontets à Bordeaux.

Cette opération consiste en la restructuration de l'immeuble composé de 3 logements de type 3 dont 1 en loyer conventionné et 1 en loyer PST.

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 26 janvier 2010.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH le 28 octobre 2010 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033004959.

➤ **Logement 1 (loyer PST) :**

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 61 697 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 46 273 € + 2 000 € d'écoprime

- Aide de la Ville au propriétaire : $61\,697 \text{ €} \times 10\% = 6\,170 \text{ €}$
- Prime développement durable : 1 000 €

➤ **Logement 2 (loyer conventionné) :**

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 59 617 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 29 809 € + 2 000 € d'écoprime

- Aide de la Ville au propriétaire : $59\,617 \text{ €} \times 10\% = 5\,962 \text{ €}$
- Prime développement durable : 1 000 €

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à l'Indivision LARRISQUAT une participation d'un montant de 14 132 € pour la Ville de Bordeaux

6 – M. Mme GARZARO Elie, propriétaires de l'immeuble sis 127, rue Albert Barraud à Bordeaux.

Cette opération consiste en la réhabilitation d'un logement de type 5 en loyer conventionné.

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 1^{er} décembre 2009.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH le 25 novembre 2010 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033005086.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 63 028 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 31 514 € + 5 558 € pour saturnisme + 3 000 € de sortie de vacance + 2 000 € d'écoprime.

- Aide de la Ville au propriétaire : $63\,028 \text{ €} \times 10\% = 6\,303 \text{ €}$
- Prime de vacance : 750 €
- Prime développement durable : 1 000 €

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. Mme GARZARO Elie une participation d'un montant de 8 053 € pour la Ville de Bordeaux

7 – SCI SAINT-FRANCOIS, propriétaire de l'immeuble sis 22, rue du Mirail à Bordeaux.

Cette opération consiste en la restructuration de l'immeuble composé de 4 logements (2T2 – 2T4) dont 2 en loyer conventionné.

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 1^{er} décembre 2009.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH le 28 octobre 2010 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033004565.

➤ **Logement 2 :**

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 84 557 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 42 279 € + 2 000 € d'écoprime

- Aide de la Ville au propriétaire : $84\,557 \text{ €} \times 10\% = 8\,456 \text{ €}$
- Prime développement durable : 1 000 €

➤ **Logement 3 :**

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 84 986 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 42 493 € + 2 000 € d'écoprime

- Aide de la Ville au propriétaire : $84\,986 \text{ €} \times 10\% = 8\,499 \text{ €}$
- Prime développement durable : 1 000 €

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à la SCI SAINT-FRANCOIS une participation d'un montant de 18 955 € pour la Ville de Bordeaux

8 – Indivision HAIS et SANZ, propriétaire de l'immeuble sis 2, passage Martin Videau à Bordeaux.

Cette opération consiste en la réhabilitation d'une maison de type 2 en loyer conventionné.

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 16 février 2010.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH le 25 novembre 2010 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033004930.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 34 879 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 17 440 € + 2 000 € d'écoprime.

- Aide de la Ville au propriétaire : $34\,879 \text{ €} \times 10\% = 3\,488 \text{ €}$
- Prime développement durable : 1 000 €

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à l'Indivision HAIS et SANZ une participation d'un montant de 4 488 € pour la Ville de Bordeaux

9 – Indivision POIRIER-NGUYEN BINH, propriétaire de l'immeuble sis 86, rue Porte Dijaux à Bordeaux.

Cette opération consiste en la réhabilitation d'un logement de type 2 en loyer conventionné.

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 16 février 2010.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH le 28 octobre 2010 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033004696.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 25 659 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 12 830 € + 2 000 € d'écoprime.

- Aide de la Ville au propriétaire : $25\,659 \text{ €} \times 10\% = 2\,566 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à l'Indivision POIRIER-NGUYEN BINH une participation d'un montant de 2 566 € pour la Ville de Bordeaux

10 – M. ROUGIER Charles-Antoine, propriétaire de l'immeuble sis 63-65, rue des Faures à Bordeaux.

Cette opération consiste en la restructuration de l'immeuble composé de 3 logements vacants (1T2-1T4) dont 1 en loyer conventionné et 1 en loyer PST.

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 26 janvier 2010.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH le 28 octobre 2010 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033004651.

➤ **Logement 1 (loyer PST) :**

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 62 683 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 47 012 € + 3 000 € de sortie de vacance + 2 000 € d'écoprime

- Aide de la Ville au propriétaire : $62\,683 \text{ €} \times 10\% = 6\,268 \text{ €}$
- Prime vacance : 750 €
- Prime développement durable : 1 000 €

➤ **Logement 2 (loyer conventionné) :**

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 32 613 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 16 307 € + 3 000 € de sortie de vacance + 2 000 € d'écoprime

- Aide de la Ville au propriétaire : $32\,613 \text{ €} \times 10\% = 3\,261 \text{ €}$
- Prime vacance : 750 €
- Prime développement durable : 1 000 €

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. ROUGIER Charles-Antoine une participation d'un montant de 13 029 € pour la Ville de Bordeaux

11 – M. ADAM Christophe, propriétaire de l'immeuble sis 3, quai de la Monnaie à Bordeaux.

Cette opération consiste en la réhabilitation d'un logement de type 2 en loyer PST.

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 26 janvier 2010.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH le 28 octobre 2010 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033004654.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 35 058 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 26 293 € + 2 000 € d'écoprime.

- Aide de la Ville au propriétaire : $35\,058 \text{ €} \times 10\% = 3\,506 \text{ €}$
- Prime développement durable : 1 000 €

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. ADAM Christophe une participation d'un montant de 4 506 € pour la Ville de Bordeaux

12 - M. Mme LAPARRA Jacques, propriétaires de l'immeuble sis 57, cours Alsace Lorraine à Bordeaux.

Cette opération consiste en la réhabilitation d'un logement de type 2 en loyer PST.

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 26 janvier 2010.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH le 28 octobre 2010 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033004560.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 28 639 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 21 479 € + 2 000 € d'écoprime.

- Aide de la Ville au propriétaire : $28\,639 \text{ €} \times 10\% = 2\,864 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. Mme LAPARRA Jacques une participation d'un montant de 2 864 € pour la Ville de Bordeaux

13 – Société Angle Vert, propriétaire de l'immeuble sis 13, rue Bouquière à Bordeaux.

Cette opération consiste en la réhabilitation de l'immeuble composé de 8 logements (4T2-4T3) dont 7 en loyer conventionné et 1 en loyer PST. Quatre logements sont vacants.

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 26 janvier 2010.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH le 28 octobre 2010 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033004679.

➤ **Logement 1 (loyer PST) :**

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 66 203 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 49 652 € + 6 383 € pour saturnisme + 2 000 € d'écoprime

- Aide de la Ville au propriétaire : $66\,203 \text{ €} \times 10\% = 6\,620 \text{ €}$
- Prime développement durable : 1 000 €

➤ **Logement 2 (loyer conventionné) :**

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 46 308 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 23 154 € + 4 533 € pour saturnisme + 2 000 € d'écoprime

- Aide de la Ville au propriétaire : $46\,308 \text{ €} \times 10\% = 4\,631 \text{ €}$
- Prime développement durable : 1 000 €

➤ **Logement 3 (loyer conventionné) :**

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 64 313 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 32 157 € + 6 383 € pour saturnisme + 2 000 € d'écoprime

- Aide de la Ville au propriétaire : $64\,313 \text{ €} \times 10\% = 6\,431 \text{ €}$
- Prime développement durable : 1 000 €

➤ **Logement 4 (loyer conventionné) :**

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 45 938 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 22 969 € + 4 387 € pour saturnisme + 3 000 € de sortie de vacance + 2 000 € d'écoprime

- Aide de la Ville au propriétaire : $45\,938 \text{ €} \times 10\% = 4\,594 \text{ €}$
- Prime sortie de vacance : 750 €
- Prime développement durable : 1 000 €

➤ **Logement 5 (loyer conventionné) :**

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 62 261 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 31 130 € + 6 383 € pour saturnisme + 3 000 € de sortie de vacance + 2 000 € d'écoprime

- Aide de la Ville au propriétaire : $62\,261 \text{ €} \times 10\% = 6\,226 \text{ €}$
- Prime sortie de vacance : 750 €
- Prime développement durable : 1 000 €

➤ **Logement 6 (loyer conventionné) :**

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 46 442 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 23 221 € + 4 529 € pour saturnisme + 3 000 € de sortie de vacance + 2 000 € d'écoprime

- Aide de la Ville au propriétaire : $46\,441 \text{ €} \times 10\% = 4\,644 \text{ €}$
- Prime sortie de vacance : 750 €
- Prime développement durable : 1 000 €

➤ **Logement 7 (loyer conventionné) :**

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 62 535 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 31 267 € + 6 383 € pour saturnisme + 3 000 € de sortie de vacance + 2 000 € d'écoprime

- Aide de la Ville au propriétaire : $62\,534 \text{ €} \times 10\% = 6\,253 \text{ €}$
- Prime sortie de vacance : 750 €
- Prime développement durable : 1 000 €

➤ **Logement 8 (loyer conventionné) :**

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 47 976 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 23 988 € + 2 000 € d'écoprime

- Aide de la Ville au propriétaire : $47\,976 \text{ €} \times 10\% = 4\,798 \text{ €}$
- Prime développement durable : 1 000 €

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à la SA ANGLE VERT une participation d'un montant de 55 197 € pour la Ville de Bordeaux

14 – SCI ELSA, propriétaire de l'immeuble sis 52, rue Dupaty à Bordeaux.

Cette opération consiste en la réhabilitation d'un logement de type 4 en loyer conventionné.
Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 16 mars 2010.
Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH le 28 octobre 2010 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033004672.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 54 600 €
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 27 300 € + 3 000 € de sortie de vacance + 2 000 € d'écoprime.

- Aide de la Ville au propriétaire : $54\,600\text{ €} \times 10\% = 5\,460\text{ €}$
- Prime de vacance : 750 €
- Prime développement durable : 1 000 €

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à SCI ELSA une participation d'un montant de 7 210 € pour la Ville de Bordeaux

15 – Immeuble 12, place Pey Berland

Cette opération consiste en la réhabilitation complète de l'immeuble composé de 4 logements vacants.

15.1 – M. Mme GUILLOTON Yves, copropriétaires de l'immeuble 12, place Pey Berland à Bordeaux pour un logement de type 2 en loyer conventionné.

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 26 janvier 2010.
Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH le 28 octobre 2010 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033004559.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 34 840 €
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 17 420 € + 3 000 € de sortie de vacance + 2 000 € d'écoprime

- Aide de la Ville au propriétaire : $34\,840\text{ €} \times 10\% = 3\,484\text{ €}$
- Prime de vacance : 750 €
- Prime développement durable : 1 000 €

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. Mme GUILLOTON Yves une participation d'un montant de 5 234 € pour la Ville de Bordeaux

15.2 – Mme FOUQUET Caroline, copropriétaire de l'immeuble 12, place Pey Berland à Bordeaux pour un logement de type 2 en loyer conventionné.

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 26 janvier 2010.
Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH le 28 octobre 2010 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033004558.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 34 450 €
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 17 225 € + 3 000 € de sortie de vacance + 2 000 € d'écoprime

- Aide de la Ville au propriétaire : $34\,450\text{ €} \times 10\% = 3\,445\text{ €}$
- Prime de vacance : 750 €
- Prime développement durable : 1 000 €

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à Mme FOUQUET Caroline une participation d'un montant de 5 195 € pour la Ville de Bordeaux

15.3 – M. Mme DUHAUPAND Didier, copropriétaires de l'immeuble 12, place Pey Berland à Bordeaux pour un logement de type 2 en loyer conventionné.

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 26 janvier 2010.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH le 28 octobre 2010 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033004557.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 34 548 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 17 274 € + 3 000 € de sortie de vacance + 2 000 € d'écoprimé

- Aide de la Ville au propriétaire : $34\,548 \text{ €} \times 10\% = 3\,455 \text{ €}$
- Prime de vacance : 750 €
- Prime développement durable : 1 000 €

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. Mme DUHAUPAND Didier une participation d'un montant de 5 205 € pour la Ville de Bordeaux

16 – M. Mme LAPIERRE Jean, propriétaires de l'immeuble sis 81, rue Paul Louis Lande à Bordeaux.

Cette opération consiste en la réhabilitation complète de l'immeuble composé de 5 logements vacants de type 2 dont 3 en loyer PST.

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 26 janvier 2010.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH le 28 octobre 2010 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033005169.

➤ **Logement 1 :**

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 32 323 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 24 242 € + 6 216 € pour saturnisme + 3 000 € de sortie de vacance + 2 000 € d'écoprimé

- Aide de la Ville au propriétaire : $32\,323 \text{ €} \times 10\% = 3\,232 \text{ €}$
- Prime vacance : 750 €
- Prime développement durable : 1 000 €

➤ **Logement 2 :**

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 28 139 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 21 104 € + 6 216 € pour saturnisme + 2 000 € d'écoprime

- Aide de la Ville au propriétaire : $28\,139\text{ €} \times 10\% = 2\,814\text{ €}$
- Prime développement durable : 1 000 €

➤ **Logement 5 :**

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 25 974 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 19 481 € + 6 216 € pour saturnisme + 2 000 € d'écoprime

- Aide de la Ville au propriétaire : $25\,974\text{ €} \times 10\% = 2\,597\text{ €}$
- Prime développement durable : 1 000 €

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. Mme LAPIERRE Jean une participation d'un montant de 12 393 € pour la Ville de Bordeaux

17 – Immeuble 25-26, quai Richelieu

Cette opération consiste en la réhabilitation complète des deux immeubles qui seront regroupés et qui sont composés de 4 logements vacants dont 2 logements conventionnés.

17.1 – M. GIRAULT J.Marie, copropriétaire de l'immeuble 25-26, quai Richelieu à Bordeaux pour un logement de type 3 en loyer conventionné.

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 26 janvier 2010.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH le 25 novembre 2010 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033004660.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 46 618 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 23 309 € + 2 000 € d'écoprime

- Aide de la Ville au propriétaire : $46\,618\text{ €} \times 10\% = 4\,662\text{ €}$
- Prime développement durable : 1 000 €

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. GIRAULT J. Marie une participation d'un montant de 5 662 € pour la Ville de Bordeaux

17.2 – M. ROGGIANI J.Philippe, copropriétaire de l'immeuble 25-26, quai Richelieu à Bordeaux pour un logement de type 3 en loyer conventionné.

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 26 janvier 2010.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH le 25 novembre 2010 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033004662.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 47 047 €
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 23 524 € + 2 000 € d'écoprime

- Aide de la Ville au propriétaire : $47\,047 \text{ €} \times 10\% = 4\,705 \text{ €}$
- Prime développement durable : 1 000 €

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. ROGGIANI J.Philippe une participation d'un montant de 5 705 € pour la Ville de Bordeaux

18 – M. Mme MONTESSORO Pierre-Louis, propriétaires de l'immeuble sis 40, rue Lombard à Bordeaux.

Cette opération consiste en la réhabilitation d'un logement de type 3 en loyer conventionné.
Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 4 novembre 2010.
Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH le 25 novembre 2010 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033005373.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 52 260 €
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 26 130 € + 4 013 € pour saturnisme + 3 000 € de sortie de vacance + 2 000 € d'écoprime.

- Aide de la Ville au propriétaire : $52\,260 \text{ €} \times 10\% = 5\,226 \text{ €}$
- Prime de vacance : 750 €
- Prime développement durable : 1 000 €

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. Mme MONTESSORO Pierre-Louis une participation d'un montant de 6 976 € pour la Ville de Bordeaux

19 – Mme PARMENTIER Catherine, propriétaire de l'immeuble sis 18, impasse Gourdin à Bordeaux.

Cette opération consiste en la réhabilitation d'un logement de type 3 en loyer conventionné.
Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 4 novembre 2010.
Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH le 25 novembre 2010 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033005352.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 48 978 €
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 24 489 € + 737 € pour saturnisme + 2 000 € d'écoprime.

- Aide de la Ville au propriétaire : $48\,978 \text{ €} \times 10\% = 4\,898 \text{ €}$
- Prime développement durable : 1 000 €

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à Mme PARMENTIER Catherine une participation d'un montant de 5 898 € pour la Ville de Bordeaux

20 – M. COLLOT J. Pierre, propriétaire de l'immeuble sis 3, impasse des Tanneries à Bordeaux.

Cette opération consiste en la réhabilitation d'un logement de type 3 en loyer conventionné.
Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 21 septembre 2010.
Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH le 25 novembre 2010 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033005259.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 41 831 €
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 20 916 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $41\,831\text{ €} \times 10\% = 4\,183\text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. COLLOT J.Pierre une participation d'un montant de 4 183 € pour la Ville de Bordeaux

21 – Mme PIERRESNARD Lucette, propriétaire de l'immeuble sis 228, rue de Pessac à Bordeaux.

Cette opération consiste en la réhabilitation d'un logement de type 3 en loyer conventionné. Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 21 septembre 2010. Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH le 25 novembre 2010 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033005262.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 8 840 €
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 4 420 € + 2 000 € d'écoprime.

- Aide de la Ville au propriétaire : $8\,840\text{ €} \times 10\% = 884\text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à Mme PIERRESNARD Lucette une participation d'un montant de 884 € pour la Ville de Bordeaux

22 – M. Mme JOLIVEL J.Paul, propriétaires de l'immeuble sis 53, cours de Verdun à Bordeaux.

Cette opération consiste en la réhabilitation d'un logement de type 3 en loyer conventionné. Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 25 juin 2010. Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH le 25 novembre 2010 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033005088.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 46 548 €
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 23 274 € + 3 000 € de sortie de vacance + 2 000 € d'écoprime.

- Aide de la Ville au propriétaire : $46\,548\text{ €} \times 10\% = 4\,655\text{ €}$
- Prime de vacance : 750 €

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. Mme JOLIVEL J.Paul une participation d'un montant de 5 405 € pour la Ville de Bordeaux

23 – SCI BETIKOA, propriétaire de l'immeuble sis 21, rue Saint-Rémi à Bordeaux.

Cette opération consiste en la restructuration complète de l'immeuble composé de 3 logements vacants (2T2-1 Studio) dont 1 en loyer conventionné et 1 en loyer PST.

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 25 juin 2010.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH le 25 novembre 2010 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033005090.

➤ Logement 1 (loyer conventionné) :

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 35 010 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 17 505 € + 3 000 € de sortie de vacance

- Aide de la Ville au propriétaire : $35\,010\ € \times 10\% = 3\,501\ €$
- Prime vacance : 750 €

➤ Logement 2 (loyer PST) :

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 29 451 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 22 088 € + 3 000 € de sortie de vacance + 2 000 € d'écoprime

- Aide de la Ville au propriétaire : $29\,451\ € \times 10\% = 2\,945\ €$
- Prime vacance : 750 €
- Prime développement durable : 1 000 €

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à la SCI BETIKOA une participation d'un montant de 8 946 € pour la Ville de Bordeaux

24 – SCI Foncière WPMA, propriétaire de l'immeuble sis 14, rue René Roy de Clotte à Bordeaux.

Cette opération consiste en la réhabilitation complète de l'immeuble composé de 4 logements (1T2-2T3-1T4) dont 2 en loyer conventionné et 1 en loyer PST.

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 25 juin 2010.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH le 25 novembre 2010 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033005091.

➤ Logement 1 (loyer PST) :

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 52 565 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 39 424 € + 3 605 € pour saturnisme + 2 000 € d'écoprime

- Aide de la Ville au propriétaire : $52\,565\ € \times 10\% = 5\,257\ €$
- Prime développement durable : 1 000 €

➤ **Logement 2 (loyer conventionné) :**

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 54 725 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 27 363 € + 3 772 € pour saturnisme + 2 000 € d'écoprise

- Aide de la Ville au propriétaire : $54\,725\text{ €} \times 10\% = 5\,473\text{ €}$
- Prime développement durable : 1 000 €

➤ **Logement 3 (loyer conventionné) :**

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 54 725 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 27 363 € + 3 772 € pour saturnisme + 2 000 € d'écoprise

- Aide de la Ville au propriétaire : $54\,725\text{ €} \times 10\% = 5\,473\text{ €}$
- Prime développement durable : 1 000 €

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à la SCI Foncière WPMA une participation d'un montant de 19 203 € pour la Ville de Bordeaux

25 – M. Mme GRILLET-PAYSAN Pierre, propriétaires de l'immeuble sis 70, cours Victor Hugo à Bordeaux.

Cette opération consiste en la restructuration de l'immeuble composé de 3 logements de type 2 dont 1 en loyer conventionné et 1 en loyer PST.

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 13 avril 2010.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH le 25 novembre 2010 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033005084.

➤ **Logement 2 (loyer PST) :**

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 39 032 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 29 274 € + 2 000 € d'écoprise

- Aide de la Ville au propriétaire : $39\,032\text{ €} \times 10\% = 3\,903\text{ €}$
- Prime développement durable : 1 000 €

➤ **Logement 3 (loyer conventionné) :**

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 40 809 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 20 405 € + 2 000 € d'écoprise

- Aide de la Ville au propriétaire : $40\,809\text{ €} \times 10\% = 4\,081\text{ €}$
- Prime développement durable : 1 000 €

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. Mme GRILLET-PAYSAN Pierre une participation d'un montant de 9 984 € pour la Ville de Bordeaux

26 – SCI Impasse de la Source, propriétaire de l'immeuble sis 38, rue de Lauzac à Bordeaux.

Cette opération consiste en la réhabilitation d'un logement de type 2 en loyer PST.
Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 18 mai 2010.
Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH le 28 octobre 2010 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033005243.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 32 578 €
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 24 434 € + 2 000 € d'écoprime

- Aide de la Ville au propriétaire : $32\,578 \text{ €} \times 10\% = 3\,258 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à la SCI Impasse de la Source une participation d'un montant de 3 258 € pour la Ville de Bordeaux

27 – M. LOPEZ José, propriétaire de l'immeuble sis 38, rue Charles Martin à Bordeaux.

Cette opération consiste en la réhabilitation d'un logement vacant de type 2 en loyer conventionné.
Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 18 mai 2010.
Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH le 28 octobre 2010 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033004958.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 39 001 €
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 19 501 € + 596 € pour saturnisme + 3 000 € pour sortie de vacance + 2 000 € d'écoprime

- Aide de la Ville au propriétaire : $39\,001 \text{ €} \times 10\% = 3\,900 \text{ €}$
- Prime de vacance : 750 €
- Prime développement durable : 1 000 €

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. LOPEZ José une participation d'un montant de 5 650 € pour la Ville de Bordeaux

28 – M. PERRET Bertrand, propriétaire de l'immeuble sis 54, rue Fieffé à Bordeaux.

Cette opération consiste en la réhabilitation d'un logement de type 4 en loyer conventionné.
Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 13 avril 2010.
Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH le 28 octobre 2010 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033004957.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 92 603 €
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 46 302 € + 5 658 € pour saturnisme + 3 000 € de sortie de vacance + 2 000 € d'écoprime

- Aide de la Ville au propriétaire : $92\,603 \text{ €} \times 10\% = 9\,260 \text{ €}$
- Prime de vacance : 750 €
- Prime développement durable : 1 000 €

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. PERRET Bertrand une participation d'un montant de 11 010 € pour la Ville de Bordeaux

29 – SCI du 65 rue Borie, propriétaire de l'immeuble sis 65, rue Borie à Bordeaux.

Cette opération consiste en la réhabilitation complète de l'immeuble composé de 6 logements dont 3 logements en loyer conventionné et 1 en loyer PST (2T2 – 1T3 – 1T4).

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 25 juin 2010.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH le 25 novembre 2010 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033005094.

➤ Logement 1 (loyer PST) :

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 31 664 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 23 748 € + 3 498 € pour saturnisme + 2 000 € d'écoprime

- Aide de la Ville au propriétaire : $31\,664 \text{ €} \times 10\% = 3\,166 \text{ €}$

➤ Logement 2 (loyer conventionné) :

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 27 720 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 13 860 € + 3 411 € pour saturnisme + 2 000 € d'écoprime

- Aide de la Ville au propriétaire : $27\,720 \text{ €} \times 10\% = 2\,772 \text{ €}$

➤ Logement 3 (loyer conventionné) :

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 70 466 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 35 233 € + 5 930 € pour saturnisme + 2 000 € d'écoprime

- Aide de la Ville au propriétaire : $70\,466 \text{ €} \times 10\% = 7\,047 \text{ €}$
- Prime développement durable : 1 000 €

➤ Logement 4 (loyer conventionné) :

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 28 408 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 14 204 € + 3 498 € pour saturnisme + 2 000 € d'écoprime

- Aide de la Ville au propriétaire : $28\,408 \text{ €} \times 10\% = 2\,841 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à la SCI du 65 rue Borie une participation d'un montant de 16 826 € pour la Ville de Bordeaux

30 – Mme BARBERE Myriam, propriétaire de l'immeuble sis 32, place Meynard à Bordeaux.

Cette opération consiste en la réhabilitation de deux logements (1T3–1Studio) en loyer conventionné.

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 21 septembre 2010.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH le 25 novembre 2010 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033005263.

➤ **Logement 1 (loyer conventionné) :**

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 47 158 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 23 579 € + 6 198 € pour saturnisme + 2 000 € d'écoprime

- Aide de la Ville au propriétaire : $47\,158\text{ €} \times 10\% = 4\,716\text{ €}$

➤ **Logement 2 (loyer conventionné) :**

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 26 331€

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 13 165 € + 4 881 € pour saturnisme + 2 000 € d'écoprime

- Aide de la Ville au propriétaire : $26\,331\text{ €} \times 10\% = 2\,633\text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à Mme BARBERE Myriam une participation d'un montant de 7 349 € pour la Ville de Bordeaux

31 – Mme MARCHANDON Annie, propriétaire occupant de l'immeuble sis 3, rue Giner de Los Rios à Bordeaux.

Cette opération consiste en la restructuration et l'adaptation au handicap d'une maison de type 2 en type 3 qui sera de nouveau occupée par sa propriétaire après réalisation des travaux.

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 16 février 2010.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH le 28 octobre 2010 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033004617 dans le cadre du financement propriétaire occupant PST.

- Au titre de l'insalubrité

Montant des dépenses subventionnées plafonnées par l'ANAH : 30 000 €

Décision de subvention de l'ANAH 16 500 €

- Au titre du handicap

Montant des dépenses subventionnées plafonnées par l'ANAH : 8 000 €

Décision de subvention de l'ANAH 5 600 €

- Ecoprime de 1 000 €

- Aides de la Ville au propriétaire :

Prime sortie d'insalubrité	2 500 €
Prime développement durable :	1 000 €

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à Mme MARCHANDON Annie une participation d'un montant de 3 500 € pour la Ville de Bordeaux

Le versement des subventions de la Ville aux propriétaires interviendra après réalisation complète des travaux, sur présentation d'un certificat de paiement établi par la Ville au vu de la décision de versement total de la subvention de l'ANAH.

Ces différentes dépenses ci-dessus énumérées seront imputées sur la sous fonction 72, nature 2042 du budget de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 2 mai 2011

P/EXPEDITION CONFORME,

Mme Elizabeth TOUTON
Adjoint au Maire

